



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Rénovation et aménagement des salles de coiffure B002 et B004 du Lycée LS Senghor

Cahier des Clauses Techniques Particulières établi en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Représentant du pouvoir adjudicateur : M CHOQUER BRUNO, Proviseur du lycée L S SENGHOR

Suivi de la Consultation : M BERNABEI ALAIN, Gestionnaire du lycée L S SENGHOR

Date et heure limites de réception des offres

Mercredi 17 mars 2021 à 12h00

1. Objet:

Rénovation et aménagement de 2 salles de coiffure du Lycée (salles B002 et B004). Il s'agit de rénover et de réaménager les 2 salles de coiffure pour la mise en adéquation avec le Référentiel des Nouveaux Programmes du Bac Professionnel.

Ceci impliquera l'aménagement et l'équipement des plateaux techniques et salles de cours pour **2 classes** pouvant accueillir jusqu'à 15 élèves chacune :

- électricité/éclairage
- plomberie/aménagement des bacs à shampoings
- équipements, matériel et mobilier nécessaires à l'espace salon et à l'espace salle de classe
- rénovation des sols et murs

La proposition devra intégrer une proposition de rénovation et d'aménagement sur plan ainsi qu'un chiffrage de toutes les prestations et offrir les garanties techniques et de sécurité, de durabilité et d'ergonomie relatives à cette rénovation.

2. Spécifications techniques :

Électricité/ éclairage :

- Augmentation de la puissance pour les appareils électriques utilisés sur les plateaux techniques : sècheurs à main, sècheurs casques, fers, lisseurs, activateurs... Ex : sècheurs à main 2000 W x 15 élèves x 2 salles
- Prises de branchement d'appareils électriques situées au niveau des postes de travail
- Éclairage correspondant à la lumière du jour pour un rendu de couleur naturel (éviter éclairage type classe)
- Un éclairage de 500 lux minimum, spécifique à un salon de coiffure
- Prise pour tableau numérique

Plomberie/aménagement des bacs à shampoings :

- Installation
- Remplacement des bacs à shampoings
- Fauteuils

Agencement et équipements (espace salle de classe intégrée au plateau technique) :

- Aménagement d'une salle mixte comprenant un espace salon de coiffure et une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 15 élèves
 - Espace salon : mobilier spécifique à la coiffure : coiffeuses mobiles ou fixes, miroirs. Les postes de travail devront être renforcés avec une bordure métallique afin d'y installer un étau de travail.
 - Fauteuils
 - Espace réception et penderie
 - Espace vente
 - Espace laboratoire
 - Meubles existants à conserver et à intégrer
- Matériel conforme au nouveau Bac professionnel de Coiffure
 - Renouvellement du matériel obsolète : stérilisateur, activateurs, étaux et tablettes de service
 - Hotte aspirante spécifique à la coiffure

Réfection du sol espace bacs à shampoings et des murs de la salle

3. Données à prendre en compte obligatoirement :

Les équipements proposés doivent prendre en compte les données suivantes :

- Nombre d'élèves minimum dans chaque salle : 15
 - Équipement adapté à un public en formation professionnelle (non expert)
 - Utilisation répétitive et simultanée des équipements
 - Intégration des meubles existants
- **Visite sur place obligatoire jusqu'au 15/03/2021. Les rendez-vous sont pris auprès de Mme BOURREAU, au service d'intendance (tél: 01 30 98 37 70).**

4. Pièces constitutives du marché :

Parmi les documents contractuels énumérés dans le CCAP, il conviendra de présenter un **mémoire technique. Il comportera obligatoirement les éléments suivants:**

- **Un devis descriptif** précisant clairement pour chaque équipement le fabricant, le modèle et la référence, le prix unitaire, ainsi que le prix des prestations de dépose, évacuation, pose, raccordement, mise en service et formation de l'équipe éducative.
- **La fiche technique de chaque équipement.**
- **Un plan avec repérage et implantation de tous les équipements neufs et conservés cotés** établi à partir du fond de plan fourni par le lycée
- **La dépose et l'évacuation des équipements remplacés et supprimés.**
- **Le besoin et la description des travaux connexes (plomberie, maçonnerie...).**
- **Le déroulement des travaux :** organisation de l'intervention ; calendrier des travaux, nombre de jours passés.
- **La mise en service et la formation de l'équipe éducative.**
- **Une garantie de deux ans minimum.**
La garantie des appareils doit couvrir l'intégralité des coûts de remise en état du matériel (pièces, main d'œuvre, montage, démontage, frais de port et déplacement...) L'offre devra préciser les modalités de S.A.V. après la durée de garantie et celle de disponibilité des pièces de remplacement liées à la prestation.

5. Date et durée d'exécution du marché :

L'installation et la livraison devront intervenir à partir du 07 juin 2021 avec une fin de travaux pour le 27 août 2021, suivant un planning arrêté en accord avec le lycée et en respect avec les contraintes liées aux examens durant la période du 07 juin au 07 juillet 2021.